

Délibération 2026-074

Ressources Humaines : Création d'emplois permanents

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit Juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 Juin 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à M. Jean-Louis LATUGAYE
Mme Françoise OLIVE a donné pouvoir à M. Cédric MAUREL
Mme Katia GUERRERO a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO
M. Éric DAPOT a donné pouvoir à Mme Nathalie RAYNAUD

Conseiller absent excusé

Secrétaire de séance

M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27 | Membres présents -23 | Pouvoirs - 04 | Membres absents – 00

Exposé

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire qu'afin de permettre la continuité des services, il conviendrait de créer plusieurs emplois et de les annexer au budget correspondant :

Quantité	Grades	Mission	Temps de travail
1	Rédacteur Rédacteur principal 2 ^o classe Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Attaché	Responsable des finances	35H
1	Rédacteur territorial	Responsable urbanisme	35H
1	Technicien Technicien principal 2 ^o classe Technicien principal 1 ^{ère} classe Ingénieur	Responsable des services techniques	35H

Il est précisé que le recrutement pourra s'effectuer sur l'un des grades susmentionnés pour chaque emploi.

Le recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur ces emplois justifierait le recours à un agent contractuel sur les fondements de l'article L 332-8.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, son article L 332-8,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois visant à permettre le fonctionnement des services.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** Madame la Présidente, à créer cet emploi dans les conditions précitées ;
- **De charger** Madame la Présidente, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents conformément au Code Général de la Fonction Publique ;
- **De confirmer** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.
- **De mandater** Madame la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00 |

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE**

Pour extrait conforme,

**La Présidente,
Mme Caroline VILLA**



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

22 JUIN 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100773-20260622-2026_074-DE